



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Danville par les présentes, que les membres du Conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le lundi 14 février à 19:00, à l'Hôtel de Ville de Danville situé au 150, rue Water, statueront sur les recommandations du *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) concernant une demande de dérogation de l'immeuble sis sur le lot 6 432 608 cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond avec adresse civique connue comme étant le 35 chemin des Canadiens.

Les deux bâtiments accessoires sont mesurés respectivement à 3,07 mètres et à 3,32 mètres de la ligne avant.

Cette dérogation a pour effet de régulariser l'implantation en cour avant de la résidence principale et de reconnaître conforme la marge de recul avant alors que celle-ci devrait respecter la distance minimale prescrite de 10 mètres (R-21).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Donné à Danville, ce 13 janvier 2022

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière-trésorière